

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS DES LAURENTIDES**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2021

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS DES LAURENTIDES**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 MARS 2021

INDEX

	Pages
	<hr/>
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	
PRODUITS ET CHARGES	1
BILANS	2
ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	3
FLUX DE TRÉSORERIE	4
NOTES AFFÉRENTES AUX RAPPORTS FINANCIERS	5-6-7-8

GESTION YVON DÉSORMEAUX INC.



SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du **CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES LAURENTIDES.**

Opinion

Nous avons effectué l'audit du rapport financier du **CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES LAURENTIDES.**, qui comprend le bilan au 31 mars 2021, des produits et charges, de l'état de l'évolution des actifs net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DES LAURENTIDES** au 31 mars 2021, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

720 chemin Ste-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs, Québec, J0R 1B0, 450-224-8736

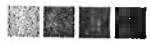
Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

GESTION YVON DÉSORMEAUX INC.



SOCIÉTÉ DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Yvon Désormeaux, CPA auditeur, CA
YVON DÉSORMEAUX, CPA auditeur, CA

Sainte-Anne-des-Lacs, Québec,
Le 16 juin 2021

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS DES LAURENTIDES**

PRODUITS ET CHARGES

Exercice terminé le 31 mars 2021

	2 0 2 1	2 0 2 0
<u>PRODUITS</u>		
Subvention de fonctionnement - BAVAC	1 504 885 \$	1 122 290 \$
Contributions pénales	13 440	24 975
Intérêts	1 112	3 038
Autres	-	1 848
	<u>1 519 437</u>	<u>1 152 151</u>
<u>CHARGES</u>		
Salaires	957 587	946 364
Bénéfices sociaux	149 762	141 789
Loyer	43 796	39 030
Frais de déplacement	8 164	19 328
Assurances	2 935	2 753
Cotisations et abonnements	12 064	9 284
Chauffage et électricité	3 872	3 940
Entretien général	17 034	3 766
Frais clinique	1 800	2 670
Frais d'administration et activités	1 482	2 407
Fournitures et papeteries	12 424	8 314
Télécommunications	6 922	6 475
Frais de fonction	-	200
Taxes et permis	6 006	5 572
Honoraires professionnels	6 675	6 037
Projet spécial, déménagement	2 387	-
Frais de formation	3 640	5 164
Projets axées clientèles	-	1 000
Projet fédéral Visioconférence	11 652	-
Activités - SNSVAC	-	1 229
Taxes non remboursables	10 111	8 140
Amortissement des immobilisations corporelles	1 891	6 456
Intérêts et frais bancaires	1 889	1 369
	<u>1 262 093</u>	<u>1 221 287</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS (CHARGES) SUR LES CHARGES (PRODUITS)	257 344 \$	(69 136)\$

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS DES LAURENTIDES**

BILAN

Au 31 mars 2021

	2 0 2 1	2 0 2 0
<u>ACTIF</u>		
<u>ACTIF À COURT TERME</u>		
Encaisse	661 764 \$	382 366 \$
Débiteurs - NOTE 3	18 476	13 256
Frais payé d'avance	4 575	4 385
	684 815	400 007
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES -NOTE 4</u>	<u>7 588</u>	<u>6 129</u>
	692 403 \$	406 136 \$
<u>PASSIF</u>		
<u>PASSIF À COURT TERME</u>		
Créditeurs - NOTE 5	152 813 \$	123 890 \$
	152 813	123 890
<u>ACTIFS NETS</u>		
Actif net réservé - Contributions pénales	255 227	230 227
Actif net investi en immobilisations corporelles	7 588	6 129
Actif net réservé - Rénovations majeures	4 641	12 000
Actif net réservé - Programme Enfant témoin	96 200	-
Actif net non affecté	175 934	33 890
	539 590	282 246
	692 403 \$	406 136 \$

APPROUVÉ :

_____, administrateur

_____, administrateur

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS DES LAURENTIDES**

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice terminé le 31 mars 2021

						<u>2021</u>	<u>2020</u>
ACTIFS NETS	<u>Réserve pour Contributions pénales</u>	<u>Investis en immobilisations corporelles</u>	<u>Réserve pour Rénovations Majeures</u>	<u>Réserve programme Enfant témoin</u>	<u>Non affectés</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Solde d'ouverture	230 227 \$	6 129 \$	12 000 \$	- \$	33 890 \$	282 246 \$	351 382 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>25 000 \$</u>	<u>1 459 \$</u>	<u>(7 359) \$</u>	<u>96 200 \$</u>	<u>142 044 \$</u>	<u>257 344 \$</u>	<u>(69 136) \$</u>
Solde de clôture	<u><u>255 227 \$</u></u>	<u><u>7 588 \$</u></u>	<u><u>4 641 \$</u></u>	<u><u>96 200 \$</u></u>	<u><u>175 934 \$</u></u>	<u><u>539 590 \$</u></u>	<u><u>282 246 \$</u></u>

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS DES LAURENTIDES**

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2021

	2 0 2 1	2 0 2 0
<u>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</u>		
EXCÉDENT DES PRODUITS (CHARGES) SUR LES CHARGES (PRODUITS)	257 344 \$	(69 136)\$
Eléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 891	6 456
	259 235	(62 680)
Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation		
Débiteurs	(5 220)	5 113
Frais reportés aux prochain exercice	(190)	(5)
Créditeurs et frais courus	28 923	13 192
	23 513	18 300
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	282 748	(44 380)
<u>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT</u>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 350)	(2 218)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	(3 350)	(2 218)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	279 398	(46 598)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	382 366	428 964
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	661 764 \$	382 366 \$
<u>Trésorerie et les équivalents de trésorerie</u>		
Encaisse	661 764 \$	382 366 \$

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS DES LAURENTIDES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2021

NOTE 1 - STATUT ET AUTRES ACTIVITÉS

L'organisme est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels des Laurentides est un organisme qui a pour but de venir en aide aux victimes d'actes criminels en mettant des ressources professionnelles à leur disposition et en les assistant dans leurs démarches.

NOTE 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges de l'exercice sont présentés dans l'actif net non affecté

Les contributions pénales de l'année précédente sont présentées dans la réserve pour contributions pénales suite à une approbation du BAVAC et ne peut-être utilisée que suite à une autorisation du conseil d'administration.

La réserve pour rénovation majeur ne peut être utilisée que suite à une autorisation du conseil d'administration.

L'actif net investis en immobilisations corporelles présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Constatation des produits

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels des Laurentides applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Certaines subventions sont comptabilisées à titre de produits reportés jusqu'au moment où des charges seront engagées.

Les contributions pénales et les intérêts sont comptabilisés au moment où ils sont encaissés ou qu'une amende est émise.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS DES LAURENTIDES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2021

NOTE 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports non monétaires

Les apports non monétaires reçus sous forme de bien-fonds et de matériel sont comptabilisés à leur juste valeur lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Les apports non monétaires reçus sous forme de fournitures et de services ne sont comptabilisés qu'à condition que leur juste valeur puisse faire l'objet d'une estimation raisonnable et qu'il s'agisse de fournitures et de services que l'organisme se procure normalement contre paiement lorsqu'ils ne sont pas offerts à titre gratuit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'organisme sont composés de l'encaisse.

Instruments financiers

Évaluation des Instruments financiers

L'organisme évalue initialement des actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du dépôt à terme et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et aux taux suivants:

Mobilier de bureau	20 % dégressif
Système téléphonique	20 % dégressif
Système d'alarme	20 % dégressif
Équipement informatique	30 % dégressif

Les acquisitions de l'exercice sont amorties à 50 % du taux courant.

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS DES LAURENTIDES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2021

NOTE 3 - DÉBITEURS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Taxes à recevoir	18 251 \$	8 140 \$
Autres	225	5 116
	<u>18 476 \$</u>	<u>13 256 \$</u>

NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2021</u>		<u>2020</u>	
	Coût	Amortis- sément accumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	17 582 \$	13 876 \$	3 706 \$	1 820 \$
Système Téléphonique	7 865	7 107	758	948
Système d'alarme	4 234	3 826	408	510
Équipement informatique	6 355	3 639	2 716	2 851
	<u>36 036 \$</u>	<u>28 448 \$</u>	<u>7 588 \$</u>	<u>6 129 \$</u>

NOTE 5 - CRÉDITEURS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	24 661 \$	8 245 \$
Salaires et vacances à payer	128 152	115 645
	<u>152 813 \$</u>	<u>123 890 \$</u>

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS DES LAURENTIDES**

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 mars 2021

NOTE 6 - ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance le 31 janvier 2031. Les loyers minimums futurs totalisent 705 994 \$ plus les taxes et comprennent les versements minimums suivants pour les prochains exercices:

2022; 71 796 \$ 2023; 71 796 \$ 2024; 71 796 \$ 2025; 71 796 \$ 2026; 71 796 \$.

NOTE 7 - DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

La subvention octroyée par le BAVAC pour l'année 2021 représente 99,0 % (en 2020 - 97,4 %) des produits de l'organisme.

NOTE 8 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2021.

Risque de crédit

L'organisme évalue, de façon continue, les montants de subvention à recevoir sur la base des montants dont elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit est minimisé puisque les subventions sont à recevoir d'organismes du secteur public.

NOTE 9 - PANDÉMIE COVID 19

Suite à la pandémie de la COVID 19, beaucoup d'organismes pourraient être affectés de façon significative et même mettre des organismes en difficulté. Après discussion avec la directrice, le CAVAC n'aura aucun impact financier suite à cette pandémie. La subvention sera la même que celle prévue initialement pour l'année 2021-2022.